

par Jean LESAULNIER

*Le mardi 4 janvier 1684 à six heures du soir, noble homme, Messire Isaac-Louis Le Maistre de Sacy, prêtre d'une éminente sainteté, est mort à l'âge de soixante ans...*

*Son corps a été transporté à Port-Royal des Champs, du diocèse de Paris, suivant permission de Monseigneur de Paris...*

Archives paroissiales de Pomponne (1).

Vingt-cinq jours séparèrent la mort de Sacy et celle de la Mère Angélique de Saint-Jean. Vingt-cinq jours bien sombres pour l'abbesse de Port-Royal (2)... Elle avait pourtant reçu des dizaines de lettres de réconfort et de consolation sur la disparition de son cousin germain. Une cinquantaine d'entre elles sont parvenues jusqu'à nous ou ont été recensées : les unes sont conservées dans diverses bibliothèques de Paris, d'Utrecht et d'ailleurs (3). D'autres furent publiées par les soins de l'abbé Pierre Leclerc en 1752 - au tome IV des *Vies intéressantes et édifiantes des Religieuses de Port-Royal et de plusieurs personnes qui leur étaient attachées* (4) : un volume qui est largement consacré à Le Maistre de Sacy et qui comprend des lettres de l'abbesse de Port-Royal elle-même et de ses proches : sa sœur Angélique de Sainte-Thérèse, ses deux frères : Charles-Henri Arnauld de Luzancy et Simon Arnauld de Pomponne, comme de nombreux amis du monastère : Antoine Arnauld, Jacques-Emmanuel Ariste, Jacques Boileau, Jean Burlugai, Godefroy Hermant, Claude Lancelot, Guillaume Le Roy, Sébastien Le Nain de Tillemont, Pasquier Quesnel, l'abbé de Pontchâteau, Claude de Sainte-Marthe, Pierre Thomas du Fossé, mais aussi des évêques, des nobles, des supérieurs d'ordres.

Toute cette correspondance témoigne des relations profondes qui unissaient les religieuses et celui qui fut si longtemps leur guide et leur père. Elle est empreinte de douceur, de résignation, de confiance. A l'exception toutefois d'un billet, écrit au lendemain de la mort de Sacy par la sœur Angélique de Sainte-Thérèse. Cette dernière se fait sans doute l'interprète de l'abbaye inquiète quand elle écrit à son frère Luzancy ce qui suit :

« Que faisons-nous pour ne pas tout perdre de ce qui reste d'une si sainte personne ? Ni vous ni personne ne nous dit s'il a fait quelque testament et s'il n'a pas ordonné ce qu'il nous a tant promis, que nous serions les dépositaires de son corps et de son esprit (...). Je ne doute pas que vous ne pensiez à cela puisque la communauté le demande et vous assure que, quand il n'aurait pas écrit ses intentions, il nous les a dites tant de fois qu'on ne peut les ignorer. Ce serait un grand surcroît d'affliction si l'on nous déniait une si triste consolation (5). »

Les religieuses ne durent pas avoir trop à patienter : M. de Sacy avait bien demandé par son testament (6) à être transporté à Port-Royal des Champs ; et après de multiples démarches, ses derniers vœux furent exaucés. Le dimanche 9 janvier au matin, Angélique de Saint-Jean pouvait écrire à Luzancy sa satisfaction et son soulagement en ces termes :

« Tout s'est passé de la manière qu'il arrive quand Dieu conduit les choses selon sa volonté. Malgré les volontés des hommes, il n'est arrivé aucun accident dans la marche ; et la charité qui brûle dans le cœur d'une amie — il s'agit de Mme de Fontpertuis — a résisté au froid de la glace et des neiges dans une nuit cruelle (...). On est arrivé à cinq heures : il en est sept (7). »

### LE DERNIER VOYAGE

Il n'aurait pas dû poser de problèmes particuliers : aux yeux des amis de Sacy, le testament de ce dernier ne pouvait qu'être exécuté aisément. Certes, le transport aurait pu être contrarié ou empêché par ce dur hiver que vient d'évoquer Angélique de Saint-Jean — Nicolas Fontaine parlera « des

glaces et des neiges les plus effroyables du monde » (8). A la vérité les ennuis vinrent d'ailleurs.

Pour aller de Pomponne à Port-Royal, il fallait passer par Paris : l'archevêque « n'en avait fait aucune difficulté », lit-on dans le *Journal de l'Abbaye* (9). Mais, est-il ajouté dans une *Courte Relation du transfert du Corps de M. de Sacy*, publiée dans les *Vies intéressantes*, François de Harlay de Champvallon « n'a pas voulu donner sa permission par écrit, disant qu'il suffisait qu'il la donnât de vive voix » (10). Et personne, à Port-Royal, ne paraît s'être méfié.

A Pomponne, dès le 3 janvier, Luzancy écrit plusieurs billets sur la nouvelle maladie de son oncle ; très vite, le dévoué neveu éprouve les craintes les plus vives : il se trouve aux côtés de Sacy depuis la retraite définitive de celui-ci en 1679. Luzancy prévient parents et amis : l'abbaye du vallon de Chevreuse, M. et Mme de Pomponne, Claude Grenet, curé de Saint-Benoit à Paris, Pierre Thomas du Fossé, d'autres sans doute (11).

Les faits de la semaine sont bien connus. Empruntons-en la relation résumée à Sainte-Beuve. La veille de sa mort, jour de sainte Geneviève, Sacy, écrit l'auteur de *Port-Royal*, « avait dit encore la messe à sa chapelle domestique ; après le diner de midi, il avait pendant deux heures entretenu les personnes, là présentes, du profit spirituel à tirer de la fête de cette sainte et de celle des saints en général (...). En finissant de parler, il se sentit mal, se mit au lit et mourut le lendemain (12) ».

Pierre Thomas du Fossé et Nicolas Fontaine nous ont amplement décrit et commenté les deux dernières journées de leur maître. La mort de ce dernier pourtant ne présentait que les caractéristiques essentielles de la bonne mort chrétienne. Bien qu'elle fût venue précipitamment, Sacy avait eu le temps de s'y préparer. Tel le laboureur de la fable de La Fontaine, il réunit ses proches pour leur adresser un dernier message. « Comme le patriarche Jacob parlant à ses enfants de la part de Dieu, écrit du Fossé, et leur donnant les différentes bénédictions ou malédictions que leur bonne ou leur mauvaise conduite leur avait fait mériter », Sacy bénit les uns, soupire sur un autre « qui avait assurément dégénéré de sa première piété » (13). Le mardi 4 janvier, il se confesse à M. Groult, le

curé de la paroisse de Pomponne, en reçoit le viatique et l'extrême-onction avec beaucoup de lucidité et de ferveur. Présidant sa propre agonie, il expire à l'endroit de la passion de N.-S. J.-C. où il entendit : « Jésus en penchant la tête rendit l'Esprit. » Tel est le récit laissé par Mlle de Vertus dans une lettre adressée à Mlle de Théméricourt (14). Et c'est à Luzancy que nous devons les *Ultima verba* du défunt (15).

Il n'en faudra pas plus aux témoins et à leurs amis pour enjoliver, de manière bien naturelle, — reconnaissons-le —, ces heures mémorables. On entend ainsi Mme Hippolyte — Antoinette Clément, ancienne tourière de Port-Royal retirée à Pomponne — dire le pressentiment qui fut le sien dès le 3 janvier : « En vérité, aurait-elle dit à Luzancy après la dernière causerie de Sacy, cet homme-ci n'est plus de ce monde ; et, pour moi, je ne crois pas que nous le possédions encore longtemps (16). » Le malade appela discrètement Mme Clément : « Je ne sais comment je me sens ; je ne suis pas bien, je vous prie de voir ce qu'il me faudrait faire ; mais que surtout mon cousin de Luzancy n'en sache rien (17). » Apparemment la vieille servante saura garder le secret ; mais le cousin ne se faisait pas d'illusion, comme on l'a vu.

D'autres témoignages portent la trace de cette embellissement du souvenir : dans une lettre adressée le 22 janvier 1684 à Godefroy Hermant, la Mère Angélique de Saint-Jean comparera elle-même M. de Sacy, dont elle connaissait bien les travers comme les qualités, « à un cèdre tellement élevé qu'il touchait déjà le ciel (18) ». P. Thomas du Fossé écrit de son côté : « Ce que tout le monde admira le plus fut ce calme et cette paix de son cœur, qui ne put être troublée par les alarmes d'une mort si précipitée et qui lui fit prendre si bien ses mesures pour n'être point surpris qu'en l'espace de vingt-quatre heures, il ait donné ordre à tout ce qui regardait son propre salut et celui de ses amis ». Il partit ainsi de ce monde, non avec le regret d'un homme attaché à la vie présente, mais avec la joie d'un vrai chrétien et d'un citoyen du Ciel qui se regardait comme un étranger (19). »

Voilà bien la mort exemplaire d'un chrétien pourtant pareil aux autres, effectuant avec foi et douceur le grand voyage vers sa véritable patrie. Bien qu'elle soit familière aux

chrétiens, cette dernière image n'en est pas moins le reflet d'une stylisation évidente, qui pousse un Nicolas Fontaine à écrire : « Ainsi mourut M. de Sacy, ainsi passa-t-il de cette vie à Celui qui avait été l'objet de tous ses désirs et qu'il avait attendu comme s'il eût été visible. La nouvelle de cette mort se répandit aussitôt de toutes parts, et la surprise tint pendant quelque temps tous ses amis comme saisis, comme muets et comme immobiles (20). »

Il ne manquait plus au défunt que l'accomplissement des derniers rites de « passage ». Le lendemain de la mort de Sacy, son corps est transporté dans l'église de sa paroisse. C'est de là que partit, le samedi suivant, le cortège funèbre. Un cortège composé des Pomponne (ils avaient quitté Paris dès l'annonce du décès de leur oncle), du curé Groult et de Claude du Parc, aumônier de M. le Marquis. Au dire de Fontaine, « il n'y eut point d'ami qui n'eût désiré d'aller à Pomponne pour rendre à ce saint homme les derniers devoirs et pour embrasser encore une fois un mort que l'on portait encore vivant dans son cœur ; mais la raison arrêta ces transports et supprima ces voyages » (21) : vu le temps, en effet, on comptait ses pas.

L'attitude première de l'archevêque le permettant, les amis de Port-Royal ne ménagèrent rien pour faire de la traversée de Paris un vrai triomphe. « Mme la duchesse de Lesdiguières, qui était sous la conduite de M. de Sacy, avait envoyé deux cents personnes avec des flambeaux pour recevoir le corps à l'entrée de Paris (...) ; cet appareil avait été très remarquable » : tel est le récit imprimé dans les *Vies intéressantes* (22), avec cette mention finale : il « servira à rectifier la relation qu'en fait M. Fontaine dans ses *Mémoires* ». Ce dernier en effet n'avait pas craint de démentir la version authentique des faits et d'écrire, non sans audace : « On l'amena donc sourdement à Saint-Jacques, sans que personne en fût averti (23). » Quand le cortège fut arrivé devant cette église Saint-Jacques du Haut-Pas, où reposait le corps de Saint-Cyran depuis 1643, le curé de Pomponne remit la dépouille mortelle de Sacy au curé de la paroisse, Louis Marcel, un ami de Port-Royal (24).

Quoiqu'il ne dise mot de l'accueil réservé au cortège à Paris, P. Thomas du Fossé confirme que le dépôt du corps

provoqua un grand concours de peuple. « Il y vint beaucoup de monde pour faire sa prière » (25) ; et, peu après, le mémorialiste précise les raisons mêmes de l'inquiétude qui s'empare des amis de Port-Royal : « Comme l'on craignit que le monde ne s'amassât (...), on crut à propos de ne pas laisser plus longtemps le corps exposé. » L'on retrouve les mêmes échos dans le *Journal de l'Abbaye* : « Après que le service eut été fait à la paroisse avec grande solennité et beaucoup de monde, la plupart des amis s'y étant trouvés, l'on commença fort à délibérer ce qu'il y avait à faire et si l'on devait attendre au lendemain à partir de Paris dans la crainte que l'on avait qu'il n'arrivât quelque changement qui nous privât de ce saint dépôt (26). » Il fallait donc agir très vite : « Après plusieurs pourparlers, la conclusion fut de partir incessamment (27). »

Les amis présents à cette heure tardive de la nuit sont en nombre restreint. Deux carrosses accompagneront Sacy à sa dernière demeure : dans le premier, à côté de la bière, montent MM. Groult et du Parc, tandis que le second emporte cinq fidèles de Port-Royal : Catherine Angran de Fontpertuis, Pierre Thomas du Fossé et son frère Augustin, M. de Bosroger, et les deux sœurs Le Maistre de Saint-Elme : la femme d'Augustin, Catherine-Agnès, et Olympe-Dorothee, « une personne qui m'est si proche », comme l'écrivait Sacy à M. de Théméricourt le 30 mai 1681 (28).

« Il était onze heures du soir », lit-on dans le *Journal de l'Abbaye* (29), cité partiellement par Sainte-Beuve (30) ; « les chemins étaient tout couverts de neige, qui était très épaisse. La nuit était très sombre et il faisait un très grand froid. » Les voitures étaient escortées d'hommes à cheval portant des flambeaux. Et, poursuit le même *Journal*, « néanmoins avec tout cela le voyage fut aussi heureux que s'il eût fait le plus beau temps du monde et dans la plus belle saison de l'année ». Un messenger arrivait à Port-Royal dès quatre heures et demie, « avec un billet de Mme de Fontpertuis, qui mandait ce qui se passait en un mot, ne pouvant mander les raisons de cet enlèvement précipité ». Avant cinq heures, le corps est déjà à la porte de l'abbaye ; et on imagine « la surprise et la consternation » des moniales, selon l'expression du *Journal de l'Abbaye*. Deux heures plus tard, on l'a vu, Angélique de Saint-Jean

écrivait à Luzancy sa joie contenue : « Notre précieux dépôt est entre nos mains. » Le reste importait peu.

« Une centaine de religieuses, précise Fontaine, plus brillantes de charité que les cierges qu'elles portaient dans leurs mains reçurent (le corps de Sacy) en pleurant et on le déposa au milieu d'une chapelle ardente (31). » Après la grand-messe du dimanche matin seront chantés les nocturnes et la messe de *Requiem* sur le corps : « On réserve l'enterrement à cette après-dînée, écrit Angélique de Saint-Jean à son frère Luzancy, pour vous attendre et ceux qui pourront venir (32). »

Mais peu d'amis du dehors participeront aux dernières cérémonies. Les Pomponne et Luzancy ne viendront pas. Fontaine, en revanche, est là, le premier à passer la main dans la bière, afin qu'on puisse revêtir le défunt de ses habits sacerdotaux (33). Treize prêtres officient : « M. Eustace, M. le curé de Dampierre, M. le curé de Saint-Lambert, le curé et deux prêtres de Chevreuse, le curé de Pomponne, le chapelain de Pomponne, M. Nangot, M. Thiboust, M. Lhermite, M. Sanson, le vicaire de Magny » (34) ; et, après les psaumes, les aspersions et les encensements, « on ouvrit les portes du couvent, écrit Fontaine, pour nous le laisser porter au lieu qu'on lui avait préparé au-dedans pour sa sépulture » (35) ; le corps était porté par MM. Destouches, Pierre Thomas du Fossé, Fontaine, François, Charles, Dessaux et Jean Hamon. La vie de l'abbaye reprit ensuite son cours habituel : « On dit les vêpres sans chanter et ensuite l'adoration (36). » Et, le lendemain, le service solennel eut lieu comme prévu, avec l'oraison funèbre dont les *Vies intéressantes* nous ont conservé le texte : son auteur en était M. Nangot (37).

L'abbaye de Port-Royal avait donc retrouvé celui qu'« une violence étrangère avait séparé » d'elle, selon l'expression de Fontaine (38). La volonté tenace des amis de Sacy avait eu raison de la rigueur des temps et, nous le verrons, de la lâcheté des hommes. Le cercle se refermait. Et l'on pouvait s'estimer satisfait de la conclusion d'une « aventure », dont Louis Marcel, curé de Saint-Jacques, affirmait, dans une lettre du 9 janvier à la Mère Angélique (39), qu'elle n'était pas « si mauvaise ».

Les épithètes les plus louangeuses afflueront sur les lèvres, comme sous la plume des proches de l'ancien Solitaire. « Toute la France le regrettera », écrit non sans exagération N. Fontaine, qui continue ainsi : « L'un pleurait un ami, l'autre un proche ; beaucoup comme moi un père ; l'Eglise un excellent prêtre et toute la troupe des fidèles un docteur très édifiant (40). » Selon Mme d'Épernon, « le P. Duguet dit qu'il considérait M. de Sacy comme un des plus saints hommes du siècle à cause des éminentes qualités qu'il possédait ; et il ajoute qu'il se sent plus porté à l'invoquer qu'à prier pour lui » — lettre du 7 janvier 1684 à la Mère Angélique de Saint-Jean (41).

Le processus de béatification était en marche. Et, parallèlement, chez les mémorialistes, le processus d'idéalisation qui conduit les Thomas du Fossé, les Fontaine, à faire de leurs écrits qui pérennisera ces « lambeaux de vies de saints », accompli avec fidélité et vénération, correspond une relation écrite qui pérennisera ces « lambeaux de vies de saints », comme on pourrait le dire après Michel Tronchay, le premier éditeur des *Mémoires* de Fontaine (42). Lambeaux flamboyants à la vérité, tout à l'image de cette semaine aux contrastes pathétiques. Qui n'a été frappé en effet par les correspondances et les oppositions entre la faiblesse de ce corps voué à une mort prochaine et la force de cette âme, de cet homme « tout rempli de Dieu et des choses qu'il venait de dire aux autres » (43) ? Entre cette nuit glaciale et « cruelle » et « la charité qui brûle dans le cœur » des amis, des religieuses ? Entre la lumière, l'éclat de ce voyage dans la neige et la tristesse de ceux qui accompagnent en terre la dépouille mortelle de M. de Sacy ? Entre ce combat contre la mort : « La nuit se passa à essayer tout, mais inutilement » (44) et cette victoire ultime de la grâce : « La paix que la mort y faisait régner (sur le visage de Sacy découvert dans l'église de l'abbaye) était semblable à celle que la grâce y avait toujours fait régner pendant sa vie (45). »

L'auteur de ces derniers extraits, Nicolas Fontaine, est sans doute celui chez qui se manifeste le plus cette tendance à la béatification. L'analyse textuelle de ses onze pages sur Sacy montre bien que ce qu'il appelle « le récit de sa mort » obéit pour une large part à l'esprit et aux lois d'un genre littéraire

particulier qu'a étudié Philippe Sellier dans l'exposé intitulé : « Pour une poétique de la légende, *La Vie de Monsieur Pascal* » (46). Le passage, chez Fontaine, du récit historique au récit « légendaire » est évident. Certes le narrateur parle d'un personnage bien réel, bien ancré dans l'histoire : un « homme doux comme un agneau », qui succombera à une « fièvre qui un mois auparavant s'était fixée avec force » et « se réveillera en un moment » ; « le plus chaste de tous les hommes », qui craignait que le mouvement des couvertures ne laissât paraître de lui quelque chose avec indécence » ; Sacy pleure, il a du mal à redescendre de la chapelle à sa chambre et la violence de sa maladie le fait beaucoup souffrir.

Mais cet homme de chair et de sang devient peu à peu un personnage exceptionnel, hors pair. Le procédé est déjà sensible dans la première partie du texte de Fontaine : aucun détail précis n'y est donné sur la dernière après-midi, ni sur les dernières paroles, ni sur les derniers instants du mourant. Evoquant la messe célébrée par Sacy le 3 janvier, le narrateur écrit : « Toutes les personnes qui y étaient présentes crurent que lorsqu'il disait l'*Agnus Dei* et *Domine, non sum dignus*, il voyait de ses yeux celui à qui il parlait sans ombre et sans voile » (47). L'allusion au verset de saint Paul : « Alors nous verrons Dieu face à face » ne fait aucun doute. Fontaine peut bien avancer alors la formule de « grand serviteur de Dieu », qui, selon Philippe Sellier, est « utilisée quasi techniquement dans les procédures de béatification » (48). Étonnant est le double emploi, sous la plume du narrateur, dans la seconde partie de son récit, des mots : « corps » et « saint » ou « sainteté » : Sacy n'est plus ce « mourant » ou ce « mort », il est dès lors « ce corps », « ce saint corps », « ce saint homme » ou « ce saint père », déjà marqué du sceau de l'éternité (49).

En fallait-il davantage pour faire de ce récit un chapitre de la « légende de Port-Royal » : une mort exemplaire après une vie admirable ? N'est-ce pas le curé de Pomponne qui affirmait en remettant le corps aux religieuses : « Vous savez aussi bien que nous qu'il a vécu d'une manière sainte et pleine d'édification pour toute l'Eglise (50) » ? Pour « ces saintes filles qui souhaitaient avec tant d'ardeur posséder ce trésor » (51), « ce saint dépôt », ce « précieux dépôt » — les expressions

du *Journal de l'Abbaye* et d'Angélique de Saint-Jean prennent là tout leur sens — est destiné à affermir leur foi et celle de leurs amis, comme l'ont fait les restes des martyrs.

Le processus de béatification allait pourtant connaître des remises en question.

### UNE BEATIFICATION CONTESTEE

« L'amour me le rendra toujours présent. Je ne puis plus l'embrasser de corps ; je le tiendrai toujours embrassé d'esprit et, comme disait saint Jérôme d'un ami mort, puisque je ne puis plus parler à lui, je ne cesserai de parler de lui », écrit N. Fontaine (52).

Les adversaires comme les amis ne se feront donc pas faute d'agir comme ce Père de l'Eglise. Dès le 16 janvier 1684, un ancien maître des Petites Ecoles de Port-Royal, Artus Framery, rapportait à la Mère Angélique la réaction d'un homme qui ne fut sans nul doute pas le seul dans le clergé de France à penser ainsi : « On m'a dit avant-hier qu'un archevêque qu'on n'a point voulu me nommer avait dit en parlant de M. de Sacy : *Voilà un grand hérétique mort !* (53) » Mais après tout, poursuit le correspondant de l'abbaye, le Christ lui aussi fut chargé par les grands-prêtres « d'injures et de calomnies ». « Il faut, poursuit Framery, que cet archevêque soit ou bien ignorant ou bien méchant ou tous les deux ensemble de parler de la sorte d'un homme que presque tout le monde estime et honore et plusieurs même qui n'étaient point de ses amis. » Pour franche qu'elle soit, l'oraison funèbre de cet archevêque n'étonne guère : on n'en attendait pas moins de certains ecclésiastiques (54)...

L'attitude de M. de Paris ne manque pas, elle, d'ambiguïté. Dans un premier temps, nous l'avons vu, Port-Royal a trouvé près de lui un accueil favorable : c'est M. de Pomponne qui, par l'intermédiaire de son intendant — la précision vient de la version manuscrite de la *Courte Relation* (55) —, s'est chargé de demander à l'archevêque la permission de traverser Paris et de déposer le corps à Saint-Jacques du Haut-Pas. Harlay a donné son accord ; il a même « fait l'éloge de

M. de Sacy et a témoigné ses regrets de ce qu'il n'avait pas eu le temps d'achever son ouvrage sur l'Écriture Sainte » (56). Selon la *Courte Relation*, Harlay aurait refusé d'accorder une autorisation écrite ; ce que vient confirmer le *Journal de l'Abbaye*, qui ajoute qu'il aurait « témoigné même que ces permissions ne se demandaient pas, étant libre à tout le monde de choisir sa sépulture » (57).

Mais, dans la journée du samedi 8 janvier, l'archevêque paraît avoir modifié sa position à l'égard de Port-Royal. C'est encore le même *Journal* qui nous l'apprend : le curé de Saint-Jacques, Louis Marcel, heureux du choix fait de son église pour accueillir le corps de Sacy, a écrit à M. de Paris « pour l'en remercier et dans des termes fort avantageux à la mémoire de M. de Sacy ». Or cette lettre irrita son destinataire : « M. l'archevêque, qui ne voulait point d'éclat, lit-on dans le *Journal* des religieuses, témoigna être surpris et n'avoir point donné la permission dont on le gratulait, sans néanmoins s'expliquer autrement qu'en disant qu'il ne l'avait point permis (58). » Réponse ambiguë s'il en est. Mais sous quelle influence Harlay se serait-il donc rétracté ?

La réponse est suggérée par la *Courte Relation* (59) : le cortège est arrivé de Pomponne dans Paris très vraisemblablement au début de l'après-midi du samedi ; rejoint par deux cents personnes, il « est passé devant les Jésuites de la rue Saint-Antoine et du collège de Clermont ». Harlay en a été « averti, apparemment par eux ; et il a donné l'ordre qu'on fit arrêter le corps et qu'on l'empêchât de passer outre ». Preuve de lâcheté ou de faiblesse ? Peu importe. Il n'en fallait pas plus pour pousser les intimes de Sacy à quitter Paris la nuit même. Et, le lendemain, L. Marcel écrivit une nouvelle lettre à l'archevêque « pour rendre raison et apprendre qu'on avait emporté le corps dès hier au soir à cause du saint dimanche pour avoir du temps devant soi et pouvoir assister aux offices et à la sainte messe tranquillement » (60).

Harlay n'a pas réagi : « J'ai eu réponse qu'on est assez malade » (« on » : entendez : « M. de Paris »), écrit le curé de Saint-Jacques, qui, trouvant « l'aventure (...) pas si mauvaise », conclut en ces termes sa lettre à la Mère Angélique de Saint-Jean : « Il me paraît qu'on ne voulait seulement que

n'être point nommé et n'avoir aucune part (...). Jouissez donc en paix, Ma Révérende Mère, (...), du trésor que (Dieu) vous redonne (61). » L'archevêque de Paris, dit justement Sainte-Beuve, aurait seulement désiré « que tout se fût passé comme s'il y était étranger » (62), en particulier cette sorte de démonstration de force et d'hommage publics, comme les jansénistes n'en ont pas connu depuis longtemps et — faut-il l'ajouter ? — n'en connaîtront plus.

Leur inquiétude, comme l'attitude de M. de Harlay, commande sans doute et explique la réserve observée alors par le marquis de Pomponne. Si ce dernier, en relation régulière avec l'archevêque de Paris, s'est entremis auprès de lui pour la station à Saint-Jacques, il s'est abstenu d'accompagner le corps de Sacy à Port-Royal et d'assister à son inhumation. Il s'en ouvre dans une lettre du 9 janvier à sa sœur Angélique de Saint-Jean :

« Nous nous préparions à les lui aller rendre (les derniers devoirs) chez vous. Vous aurez appris les raisons qui nous en ont empêchés ; et je m'assure que vous les aurez approuvées. Il est de la prudence de ne pas attirer de nouvelles affaires lorsqu'on en a déjà de fâcheuses à soutenir (63). »

L'abbesse n'a pas encore reçu cette lettre quand elle écrit, plutôt confiante, à Luzancy, le dimanche à sept heures du matin : « On chante la grand-messe du dimanche pour faire le convoi et chanter les nocturnes et la grand-messe de *Requiem* sur le corps en réservant l'enterrement après dîner (...). Je ne sais pas après ce que je viens d'apprendre si mon frère (Pomponne) y voudra venir, quoiqu'il y ait toute apparence que, la chose étant faite, on n'en dira pas un mot » (64) : « on », c'est-à-dire la Cour, dont Angélique ne semble pas redouter une quelconque réaction à l'égard de son frère. M. de Pomponne aurait donc tort de s'alarmer, semble dire la religieuse, qui utilise le mot : « voudra » et non : « pourra » ; mais la prudente réserve de l'ancien secrétaire d'Etat n'a rien pour nous surprendre.

Tout autre est en revanche notre étonnement devant l'attitude de Pierre Nicole. Tandis que Pomponne craignait surtout pour lui-même sans s'attaquer à la mémoire de son cousin défunt, l'ancien compagnon de Sacy n'hésite pas à s'en prendre

à ce dernier et à ses partisans. C'est, il est vrai, dans une lettre privée, adressée à Mme Aubry, de Troyes (65). Cette directrice d'une communauté de régentes lui a sans doute parlé avec faveur de M. de Sacy, de sa mort.

« C'est à la vérité une chose douteuse que ce qui sert à l'égard de M. de Sacy, écrit Nicole ; et la pente que vous avez à l'approuver vient apparemment d'un meilleur fond : j'avoue que j'ai plus de pente à l'improver et peut-être que c'est un mal. » D'entrée de jeu, l'ami de la famille Arnauld et de l'abbaye se montre critique. Continuons cette lettre peu amène : « Rien n'est plus exposé à la moquerie des hommes que l'empressement des dévotes et des religieuses envers leurs directeurs, et rien même ne leur nuit davantage. Si on lâche bride à ces empressements, on tombe dans mille inconvénients ridicules. »

On ne saurait être plus clair : selon Nicole, les amis de Port-Royal ont manqué de circonspection : « On pouvait prévoir que l'on *sanctifierait* cette personne en l'amenant à Port-Royal, qu'on lui ferait toucher des chapelets et mille autres choses qui ont un air ridicule. » De fait, selon Pierre Thomas du Fossé, dans l'église Saint-Jacques, plusieurs personnes, par une vénération extrême, « levèrent de petits morceaux de bois de sa bière, (persuadées) que Dieu était vraiment admirable dans ses saints ». Et il est vrai que si ces sortes de dévotions tranchent avec certains aspects de la spiritualité et de la piété jansénistes, elles n'en sont pas moins présentes, sinon fréquentes, à Port-Royal, même au XVII<sup>e</sup> siècle...

C'est bien contre cette mentalité et contre cette tentative de béatification populaires — mais les chrétiens des premiers siècles agissaient-ils autrement ? — que Nicole enrage. Ironique, il poursuit : « Si cet exemple a lieu, nous aurons autant de saints qu'il y a eu de directeurs de religieuses et de dames. » Mme de Fontpertuis et Mlle de Vertus, comme les religieuses de Port-Royal, méritaient peut-être davantage de considération... Le ton se durcit encore et se fait railleur : « Après tout, à quoi cela aboutira-t-il ? A contenter trois ou quatre personnes qui auront une consolation spirituelle d'avoir M. de Sacy enterré parmi elles et à exciter parmi cent autres un zèle tout humain de se signaler à l'envi à donner des marques de

l'estime qu'elles avaient pour lui, parce qu'elle est agréable à la supérieure. »

Et, comme pour prévenir le froncement de sourcils de sa correspondante face à l'attaque contre Angélique, ses sœurs, leurs amis et Sacy, Nicole paraît se raviser : « On dira que j'en ai été jaloux, que je le méprise et mille autres discours ridicules. » Mais non, il n'en est rien : « La vérité est néanmoins que je l'estime beaucoup, que je le tiens pour une personne vertueuse et que je n'ai guère vu de vie plus estimable que la sienne. » Mais précisément « à tout prendre son plus grand défaut a été de ne s'être pas assez aperçu des empresses déraisonnables des personnes qui s'adressaient à lui ».

En somme, jusqu'au bout — Nicole, lui, en a été « témoin trente ans durant » —, Sacy aura exercé une influence sur tous ceux et celles qui l'approchaient : il aurait dû se méfier. Comme Port-Royal aurait dû en tenir compte au lendemain de la mort du guide, de l'ami, du père.

Les accusations de Nicole portent, on le voit, sur la vie de Sacy, mais elles atteignent aussi la Mère Angélique de Saint-Jean, dont l'ancien compagnon de Sacy parle en termes peu flatteurs à plusieurs reprises (66). Toutefois la critique de Nicole vise essentiellement les funérailles de M. de Sacy, la manière dont on les a faites et l'inhumation même à Port-Royal. Était-ce bien nécessaire, semble dire le solitaire Nicole ? Après tout, pendant des années, Sacy avait bien été éloigné des religieuses. N'aurait-on pas pu se contenter d'un enterrement simple et discret, à Pomponne par exemple ? N'aurait-on pas dû éviter ces manifestations et ces occasions de vénération ? A dire vrai, cette inhumation à Port-Royal s'imposait-elle ? Et que révélait-elle ?

## LA RECONCILIATION DU SOLITAIRE

Le 5 janvier, Angélique de Sainte-Thérèse, nous l'avons vu, rappelait à Luzancy la promesse de Sacy de se faire inhumer à l'abbaye. « Il voulut laisser son corps où son cœur avait toujours été, écrira Fontaine, et se joindre après la mort avec les épouses de Jésus, d'avec qui une violence étrangère l'avait

séparé (67). » Angélique de Sainte-Thérèse appuyait sa recommandation ainsi : « C'est même un droit de famille, puisque la sépulture de la famille y est choisie il y a longtemps (68). »

Enterré à Port-Royal, l'ancien confesseur rejoindrait là plusieurs membres de sa parenté : en particulier sa tante, la Mère Agnès de Saint-Paul, décédée en 1671, et son oncle Robert Arnauld d'Andilly, qui avait été inhumé là en 1674 ; ses frères : Simon, sieur de Séricourt, et Antoine Le Maistre, disparus respectivement en 1650 et 1658 ; sa belle-sœur Louise de Boignes, épouse de Jean Le Maistre de Saint-Elme, morte en 1679 ; plusieurs autres religieuses de la famille Arnauld. Tous ces corps reposeront à Port-Royal, avec le cœur de la Mère Angélique de Sainte-Madeleine, la réformatrice du monastère, jusqu'à leur transfert à Palaiseau, au moment de la disparition de l'abbaye, à l'exception des restes de M. de Sacy, qui furent déposés dans l'église Saint-Etienne du Mont à Paris, à côté de ceux d'Antoine Le Maistre.

Mais bien plus qu'un cimetière domestique, Port-Royal constituait, aux yeux de Sacy, sa véritable famille, celle qui rassembla, aux côtés de sa grand-mère Catherine Marion, professe sous le nom de Catherine de Sainte-Félicité, après la mort d'Antoine Arnauld l'avocat, et de sa propre mère Catherine Le Maistre, sœur Catherine de Saint-Jean (69), cinq de ses tantes : les Mères Agnès et Angélique ; la sœur Anne-Eugénie de l'Incarnation, la marraine de Sacy, qui, dans la lettre qu'il lui adressa le 27 janvier 1650, lui parle de « cette liaison si particulière de grâce que Dieu a faite entre eux deux » (70) ; les sœurs Madeleine de Sainte-Christine et Marie de Sainte-Claire. Le même monastère avait vu aussi la profession religieuse de cinq filles Arnauld d'Andilly : Angélique de Saint-Jean, Angélique de Sainte-Thérèse, Catherine de Sainte-Agnès, Marie-Charlotte de Sainte-Claire et Anne-Marie de Sainte-Eugénie. Et on n'aurait garde d'oublier la présence ou le passage aux Granges des quatre frères Le Maistre : Simon et Antoine, Charles, sieur de Vallemont, et Jean, sieur de Saint-Elme (71).

Inutile de reprendre aujourd'hui les liens tissés, depuis l'arrivée de la jeune abbesse Angélique au début du XVII<sup>e</sup>

siècle, entre l'abbaye et les membres de cette grande famille Arnauld, d'Antoine Arnauld le père à ses fils Robert, Henry, évêque d'Angers, et Antoine le docteur. Une famille que certains n'hésiteront pas à qualifier de « clan » ou de « tribu », bien qu'elle n'ait pas été monolithique, comme le souligne déjà la relation de la vie de Catherine Le Maistre ; cette dernière « tenait de M. Arnauld son père dont les enfants étaient partagés ; les uns lui ressemblent beaucoup (Antoine Arnauld père) dans son tempérament, et les autres tenant de la froideur de M. Marion, du côté de la mère. M. d'Andilly, Mme Le Maistre et la Mère Angélique se ressemblant d'un côté ; et M. d'Angers, la Mère Agnès et la sœur Anne-Eugénie de l'autre » (72).

Une famille qui dut pourtant avoir conscience de son unité et de la force qu'elle représentait et au sujet de laquelle Angélique de Saint-Jean ne craindra pas d'écrire : « C'est quasi confesser le nom de Dieu que de confesser le nôtre, quand on le veut déshonorer à cause de lui (73) » ; une affirmation que M. Jean Orcibal commente en ces termes : « Non contente de rapprocher de façon curieuse le nom des Arnauld et celui de Dieu (l'historiographe de Port-Royal...) a tendu à confondre l'histoire de l'abbaye réformée avec celle de sa famille (74). »

L'histoire de Port-Royal en effet ne saurait se réduire à celle des Arnauld, si grands fussent-ils, puisqu'elle est aussi, selon l'expression de M. Jean Mesnard, l'histoire de toutes ces « familles amies » (75), dont les filles furent pensionnaires ou religieuses au monastère et les fils élèves aux petites écoles. Je ne citerai que pour mémoire les noms des plus célèbres d'entre ceux que Sacy comptait parmi ses relations et qui avaient ou qui eurent une parente ou un parent à Port-Royal : Nicole, Pascal, Racine ; les familles Bernières, du Gué de Bagnols, Hamelin, Girard, Liancourt, Lombert, Thomas du Fossé ; les évêques de Beauvais et de Meaux, Nicolas Choart de Buzenval et Dominique de Ligny ; les anciens maîtres des écoles : François Le Bon et Jean-Gabriel de Flécelles, dont une sœur fut religieuse à l'abbaye : Anne de Sainte-Agathe Le Bon et Anne-Marie de Sainte-Eustoquie de Flécelles de Brégy ; on ne saurait oublier non plus le chanoine de Beauvais Godefroy Her-

mant et sa cousine, Jeanne de Sainte-Colombe Leullier, Jean Burlugai et sa sœur, Marguerite de Saint-Irénée, Claude de Sainte-Marthe et sœur Françoise de Sainte-Agathe.

Le jeune Louis-Isaac Le Maistre avait sans doute trouvé dans la grande famille Arnauld ce que n'avaient pu lui apporter des parents désunis et séparés, comme il nouera à Port-Royal et par Port-Royal des liens étroits d'attachement et d'affection. Comme ses frères, Sacy avait été séparé de son père pour les raisons que l'on sait : la mauvaise conduite et les mauvais traitements dont ce dernier se rendit coupable à l'égard de sa femme Catherine Arnauld et qui ne firent qu'ajouter au détachement définitif d'Isaac Le Maistre de la religion catholique. Blessé peut-être dans son orgueil et dans son honneur, le père de Catherine avait obtenu la séparation des biens des époux et l'emprisonnement d'Isaac à la Bastille. Selon Mlle Geneviève Delassault, « aucun document ne prouve qu'il (le jeune Louis-Isaac) l'ait revu dans la suite » (76) ; mais il n'est pas exclu que des relations aient existé entre les deux hommes, puisque Isaac Le Maistre mourut en 1640 : Sacy avait alors vingt-sept ans passés et Antoine, l'aîné de la famille, avait bien écrit en 1638 à son père, pour lui faire part de sa retraite, une belle lettre, qui, il est vrai, n'est pas dénuée de soucis apologétiques : « Si cet exemple (le sien) vous pouvait toucher, j'en aurais une plus grande joie que celle que vous eûtes lorsque je naquis ; mais c'est à Dieu à faire ces miracles ; mes paroles ne servent de rien, et vous savez d'ailleurs que je n'ai jamais fait le prédicateur avec vous (77). » Quoi qu'il en soit, privé de présence paternelle, Sacy dut apprécier plus particulièrement l'estime que lui manifestèrent les deux abbés de Saint-Cyran, Jean Duvergier de Hauranne et Martin de Barcos.

Geneviève Delassault a décrit avec minutie les visites du jeune Louis-Isaac à l'abbaye de Paris — il vivait alors chez ses grands-parents, rue de la Verrerie, avec sa mère et ses frères — ; ses séjours prolongés aux Champs, son installation dans la vallée de Chevreuse, comme directeur des Solitaires et comme confesseur des religieuses (78). Louis Cognet, de son côté, a souligné la profondeur de la relation qui exista, trente ans durant, entre la Mère Angélique de Saint-Jean et Le Mais-

tre de Sacy, « son confident et son soutien » (79). Une lecture et une étude précises de leur copieuse correspondance permettrait d'établir la nature et les contours du commerce qui lia ces deux spirituels. D'une part une moniale à la personnalité brillante et exceptionnelle, touchée au plus profond par la mort de Sacy : « Elle voyait déjà le grand rivage de l'au-delà, écrit Sainte-Beuve ; car si, durant la cérémonie (des funérailles de Sacy), elle avait pu commander à la douleur et aux sanglots de ses religieuses, elle n'avait su également commander à son propre cœur ; il fut brisé (80). » De l'autre, un prêtre sans doute « réservé », selon le *Recueil de Choses diverses* (81), mais affectueux et sensible : « Je vous supplie d'assurer la Mère Prieure et ma cousine Angélique (de Saint-Jean) de mon affection et de mon souvenir », écrit Sacy à la Mère Agnès le 22 janvier 1656 (82). Au fil des lettres, l'on découvre un homme préoccupé de la santé et du bonheur des uns et des autres jusqu'à la tendresse : et celle qu'il nomme sa « chère » ou sa « très chère cousine » ne saurait en avoir l'exclusivité.

En Port-Royal, au-delà des liens du sang et du cœur, Sacy avait rencontré une famille spirituelle et une communauté religieuse ; et ses lettres traduisent ses soucis quotidiens de père et de conseiller qui s'est donné comme objectifs la vie et la survie de l'abbaye, ainsi que la bonne conduite des âmes à lui confiées.

Quoi d'étonnant de voir ce lien spirituel plus spécialement mis en évidence au moment de la mort de Sacy ? Dans son oraison funèbre, le 10 janvier, l'orateur s'exprimait ainsi devant les religieuses : « Il ne fut ordonné que pour vous ; car vous fûtes son titre sacerdotal, vous fûtes sa joie et vous fûtes sa couronne (83). » A quoi correspond le passage d'une lettre d'Angélique de Saint-Jean : « Il ne fut prêtre que six ans après la mort de M. de Saint-Cyran lorsqu'on eut besoin d'un confesseur pour Port-Royal des Champs : ce qui lui fit regarder cette église comme son titre (84). » C'est là qu'il avait célébré, le 25 janvier 1650, ce qu'on appelait sa « première messe », « au milieu d'une grande assistance, dans la chapelle de ce monastère qu'il ne devait plus quitter avant les persécutions », écrit G. Delassault (85) ; c'est là qu'il exerça son ministère de

prêtre, hormis ces temps où il dut se cacher, subir la prison et connaître l'exil, après 1679, à Pomponne.

Le Solitaire, qui avait préféré la résidence familiale à tout autre lieu, pouvait donc prétendre légitimement reposer au milieu de son « peuple », et Port-Royal retrouver son « pasteur ». La fin de l'errance de Sacy coïncidait avec sa réconciliation définitive en Dieu avec l'Eglise. Réconciliation bien paradoxale à la vérité, puisque le lieu de la réintégration de l'« hérétique » est une communauté suspecte et suspectée elle-même aux yeux de l'Eglise romaine. Mais l'objectif principal poursuivi par les uns et les autres, et souhaité par Sacy, est désormais atteint. Et tant pis si les jaloux contestent la manière dont l'exilé de l'intérieur a reçu son dernier adieu de la terre. Laissons Nicole à sa mauvaise querelle. Sacy ne sera plus ce dissident en attente et en quête de sa communauté originelle. L'enfant tirillé ou brisé dans ses plus jeunes années — mais ce n'est là qu'une hypothèse —, le jeune effrayé à la perspective de la prêtrise, le solitaire immergé dans l'histoire tourmentée d'un monastère de femmes trouvait en définitive à Port-Royal des Champs la récapitulation de toute une vie d'efforts tournés vers la seule gloire de Dieu.

Ainsi ni l'Eglise ni le pouvoir royal n'auront empêché ce retour ultime, logique en soi. Il faut dire que la mort de Sacy et les célébrations liturgiques qui lui firent suite n'avaient guère inquiété. A propos de l'éclatant passage par la paroisse de Saint-Jacques, l'archevêque avait tergiversé, puis fermé les yeux, tandis que le roi, selon toute apparence, avait gardé le silence. La réaction de Nicole tient surtout au fait que les jansénistes, en 1684, auraient pu compromettre un équilibre fragile établi entre les différentes parties, équilibre auquel l'ancien compagnon d'Arnauld était très attaché.

Mais le lent déclin de Port-Royal continuerait inexorablement ; et ce n'est pas la présence du corps de l'illustre « Confesseur » qui allait y changer quoi que ce soit. Chaque nouvelle tombe creusée dans la terre de l'abbaye n'était en fait qu'un appui illusoire...

Pour l'heure, la fin de Sacy sonne bien le glas de l'abbaye, comme elle va entraîner la mort de la Mère Angélique de

Saint-Jean. Avec la disparition de ces deux grands acteurs du monastère, l'année 1684 marque un tournant capital : « Ce sont déjà les mourants soupirs de Port-Royal, écrit Sainte-Beuve, quoique les tout derniers débris et les pierres n'en doivent tomber que vingt-cinq ans plus tard (86). » Port-Royal entre dans le temps de la piété filiale et de la mémoire. A la fin de la vie, tout préoccupé qu'il est de la traduction du Vieux Testament, Sacy s'attache lui-même à ce qui allait tenir tant de place dans l'histoire du mouvement janséniste : l'œuvre des mémorialistes. Ainsi le voit-on parler, dans une lettre du 23 mai 1683 (87), adressée à la sœur Elisabeth de Sainte-Agnès Le Féron, d'épithètes et de mémoires pour Catherine Le Maistre, sa mère, pour ses propres frères Antoine et Simon, pour M. d'Andilly, pour M. et Mme de Liancourt.

Le Maistre de Sacy ne faisait là qu'inscrire ses humbles travaux dans une tradition littéraire déjà longue : au XVII<sup>e</sup> siècle, écrit Philippe Sellier, « l'un des foyers les plus actifs de la création légendaire fut Port-Royal, avec Antoine Le Maistre, Arnauld d'Andilly, Sacy, Hermant, Angélique de Saint-Jean et tant d'autres célèbres ou à peine connus » (88). Chez Nicolas Fontaine, nous l'avons vu, la fin de M. de Sacy, comme sa vie, devient un exemple, un modèle : la narration, dépourvue de tout merveilleux et de tout fait miraculeux, est destinée d'abord à perpétuer la mémoire d'un homme pour qui l'on n'a que « tendresse » (89) ; mais elle veut encore montrer la marque de Dieu dans ce « saint serviteur ». Produit d'une plume brûlante, « le récit de sa mort » est aussi le fruit d'une foi ardente. Par-delà l'évocation d'une semaine où l'émotion est à son comble, la relation de la mort de Sacy, quelque forme qu'elle ait pu prendre, exprime la volonté de témoigner d'une confiance invincible en un Dieu qui ne peut oublier ceux qui s'abandonnent à lui : « Dieu conduit tout, mon cher frère ; il n'y a point ici de circonstances qui ne soit remarquables », écrivait à Luzancy la Mère Angélique de Saint-Jean le jour de l'inhumation de M. de Sacy à Port-Royal (90). Seul Dieu est juge de l'histoire des hommes.

## NOTES

(1) Cet extrait de l'acte de décès de Sacy se trouve aux Archives départementales de Seine-et-Marne, Reg. 127 : il est cité ici d'après l'abbé Jean Richard, *Notice sur Pomponne-lès-Lagny*, Lagny-sur-Marne, Paquier, pp. 25-26. L'acte est signé du marquis de Pomponne, de Luzancy, de Claude du Parc, « aumônier de M. le marquis », et de « dame Constance de Harville ».

(2) Deuxième fille de Robert Arnauld d'Andilly et de Catherine Lefèvre de la Boderie, Angélique de Saint-Jean naquit le 28 novembre 1624 ; professe à Port-Royal le 25 janvier 1644, elle devint abbesse le 3 août 1678 et mourut le 29 janvier 1684.

(3) Cf. Geneviève Delassault, *Le Maistre de Sacy et son temps*, Paris, Nizet, 1957, p. 261, n. 40 et *passim*. Les lettres sur la mort de Sacy se trouvent à la Bibl. Nat., à la Bibl. Mazarine, à la Bibl. Univ. de Paris, à la Bibl. de Port-Royal, aux Bibl. mun. de Troyes et d'Amiens, à Utrecht : cf. *l'Inventaire des Pièces d'Archives françaises se rapportant à l'Abbaye de Port-Royal des Champs et son cercle*, p.p. J. Bruggeman et A.J. Van de Ven, La Haye, Martinus Nijhoff, 1972, en particulier p. 122, n° 3057.

(4) Les quatre volumes furent imprimés sans indication de lieu en 1750-1752. Sur Sacy, le t. IV comprend : l'oraison funèbre du 10 janvier 1684 aux pp. 21-49 (sur son attribution, voir *infra* n. 37) ; un *Nécrologe* de Sacy, pp. 49-58, qui reprend pour l'essentiel l'article du *Nécrologe de l'Abbaye de Notre-Dame de Port-Royal*... Amsterdam, N. Potgieter, 1723, pp. 6-14 ; une lettre anonyme du 2 février 1712 sur l'exhumation de Sacy, pp. 59-61 (à la p. 58 une note précise : « Le mercredi 10 de décembre 1711, il fut exhumé de Port-Royal des Champs avec les autres corps... Le corps de M. de Sacy fut transféré dans l'église de Saint-Etienne du Mont dans la cave de la chapelle de saint Jean-Baptiste à la requête de Demoiselle Suzanne Issaly », cf. *Supplément au Nécrologe de l'Abbaye de Notre-Dame de Port-Royal des Champs*, s. l., 1735, pp. 208-213). Le t. IV des *Vies intéressantes* présente encore l'épithaphe de Sacy par Jean Hamon et des vers de Le Tourneux, pp. 66-69 ; les cinquante lettres ou billets sur la mort de Sacy par M. Desloges, c'est-à-dire M. Fontaine, avec plusieurs de ses lettres et d'amis de Port-Royal » (pp. 159-303).

(5) *Vies intéressantes*, t. IV, p. 71.

(6) Le testament de Sacy n'a pas encore été retrouvé. Pierre Thomas du Fossé rapporte l'indication suivante : le vendredi 7 janvier au soir, en présence de M. de Pomponne, de toute sa famille et des frères Pierre et Augustin Thomas du Fossé, « on lut devant tout le monde le testament de M. de Sacy, que je ne pus point entendre sans verser des larmes, surtout à l'article où il parlait d'une manière très tendre sur mon sujet », *Mémoires*, p.p. F. Bouquet, Rouen, Ch. Météris, 1876-1878, t. III, p. 264.

(7) *Vies intéressantes*, t. IV, pp. 95-96.

(8) Nicolas Fontaine, *Mémoires pour servir à l'Histoire de Port-Royal*, Cologne, aux dép. de la Compagnie, 1738, t. II, p. 532.

(9) Bibl. Nat., f. fr., 17779, f° 214 v°.

(10) *Vies intéressantes*, t. IV, p. 96. Une copie manuscrite de ce texte figure sous le titre : « Anecdotes de M. de Sacy », avec des additions mineures, à la B.N., f. fr., 15281, f° 164.

(11) Ces billets ou lettres de Luzancy n'ont pas été conservés ; on en

connaît l'existence et la teneur d'après diverses réponses qui leur furent données : cf. les *Mémoires* de P. Thomas du Fossé, t. III, p. 263 (lettres à du Fossé) ; *Vies intéressantes*, t. IV, p. 71 (billet à Grenet d'après Angélique de Sainte-Thérèse).

(12) Sainte-Beuve, *Port-Royal*, Bibl. de la Pléiade, Paris, Gallimard, 1952-1955, t. I, p. 799.

(13) P. Thomas du Fossé, *Mémoires*, t. III, pp. 261-262.

(14) *Vies intéressantes*, t. IV, p. 104.

(15) *Ibid.*, pp. 75-76.

(16) Du Fossé, *Mémoires*, t. III, p. 260 ; cf. N. Fontaine, *Mémoires*, t. II, pp. 526-527. Mme Clément tombera malade après le décès de Sacy : cf. la lettre que lui écrit Claude de Sainte-Marthe sur la mort de Sacy, de la Mère Angélique et de Luzancy, *Vies intéressantes*, t. IV, pp. 438-441. Retirée à Pomponne en 1664, elle avait vécu dans la propriété de Robert Arnauld d'Andilly à deux reprises ; sur sa mort le 6 janvier 1691, à l'âge de soixante-quinze ans, et sur son inhumation à Port-Royal, où elle avait passé douze années, voir le *Nécrologe de Port-Royal*, 1723, pp. 17-18.

(17) Fontaine, *Mémoires*, t. II, p. 527.

(18) *Vies intéressantes*, t. IV, pp. 133-135.

(19) Du Fossé, *Mémoires*, t. III, p. 262.

(20) Fontaine, *Ibid.*, t. II, p. 529.

(21) *Ibid.*, pp. 530-531.

(22) T. IV, pp. 96-97.

(23) Fontaine, *Mémoires*, t. IV, p. 531. L'une des raisons de cette mauvaise humeur de Fontaine est qu'il fut vexé et chagriné de n'avoir pu suivre Sacy de Paris à Port-Royal dans la nuit de samedi à dimanche : « Moi cependant et plusieurs autres personnes qui s'attendaient à l'accompagner, nous trouvant sur les sept heures du matin à l'église, on nous dit qu'on l'avait transporté pendant la nuit » (p. 533).

(24) Voir le mot d'accueil transmis par M. Groult et copié par la sœur Catherine de Sainte-Suzanne Champagne, Bibl. de Port-Royal, P.R., 85, f° 425, cf. G. Delassault, *Le Maître de Sacy*, pp. 257-258.

(25) Du Fossé, *Mémoires*, t. III, p. 265.

(26) B.N., f. fr., 17779, f° 216.

(27) *Ibid.*

(28) *Choix de Lettres inédites de Louis-Isaac Le Maître de Sacy*, p.p. G. Delassault, Paris, Nizet, 1959, p. 370. « Mlle Le Maître est inconsolable », écrit Mlle de Cambrai à la Mère Angélique de Saint-Jean le 7 janvier 1684, *Vies intéressantes*, t. IV, p. 90.

(29) B.N., f. fr., 17779, f° 216.

(30) *Port-Royal*, t. I, pp. 800-801.

(31) Fontaine, *Mémoires*, t. II, p. 534.

(32) *Vies intéressantes*, t. IV, p. 96.

(33) Fontaine, *Mémoires*, t. II, pp. 533-534.

(34) *Journal de l'Abbaye*, B.N., f. fr., 17779, f° 217.

(35) Fontaine, *Mémoires*, t. II, p. 534.

(36) *Journal de l'Abbaye*, *Ibid.*

(37) *Vies inéressantes*, t. IV, pp. 21-49. Seul le *Journal de l'Abbaye*, *Ibid.*, donne le nom de l'auteur de cette oraison funèbre (il figure aussi dans la liste des prêtres présents à Port-Royal le dimanche 9) ; mais j'ignore qui est ce « M. Nangot » (faudrait-il lire : « M. Mangot » ?)

(38) *Mémoires*, t. II, p. 531.

(39) *Vies intéressantes*, t. IV, pp. 99-100 ; une autre lettre de L. Marcel à la même se lit à la p. 86 (elle date du 6 janvier).

(40) Fontaine, *Mémoires*, t. II, p. 530.

(41) *Vies intéressantes*, t. IV, pp. 94-95.

(42) Cet extrait de lettre de Tronchay, du 21 octobre 1734, est cité par M. Jean Orcibal, *Les Origines du Jansénisme*, Jean Duvergier de Hau-ranne..., Paris, Vrin, 1947-1948, t. III, p. 25.

(43) Fontaine, *Mémoires*, t. II, p. 526.

(44) *Id.*, *Ibid.*, p. 527.

(45) *Ibid.*, p. 534.

(46) *Chroniques de Port-Royal*, 31, 1982, pp. 51-65 (communication au colloque de Clermont-Ferrand, 1981).

(47) Fontaine, *Mémoires*, t. II, p. 526. L'expression : « le récit de sa mort » provient de la p. 525 ; ce récit occupe les pp. 525-535. Parallèlement à Fontaine, Pierre Thomas du Fossé écrit de la même façon : « Ayant dit la messe, à son ordinaire, ce même jour, il parut si pénétré de la grandeur des mystères qu'il célébrait, que ceux qui y assistaient en furent dans le dernier étonnement, remarquant bien qu'il se passait en lui quelque chose de surnaturel, et qu'il recevait déjà, dans ce sacré banquet, comme un avant-goût des biens de la céleste Jérusalem », *Mémoires*, t. III, p. 263.

(48) *Chroniques de Port-Royal*, 31, 1982, p. 51. L'analyse complète du texte de Fontaine permet de corroborer les conclusions de Philippe Sellier : le jeu avec d'autres textes (*Job*, *Épître aux Hébreux*, 1<sup>re</sup> lettre de saint Paul aux Corinthiens, Augustin, Jérôme, un autre Père de l'Église non nommé) ; l'usage des périphrases et des hyperboles ; l'emploi des temps du récit (imparfait et passé simple). A propos du genre littéraire de la « légende », Ph. Sellier écrit fort justement : « La légende construit l'être chrétien des auditeurs, elle illustre le fait qu'aucune vie humaine ne peut s'élever sans modèles, sans « identification » ; elle affermit dans la foi, en manifestant la présence et l'action de Dieu, car la vie d'un saint est une « preuve », peut-être même la plus grande des preuves. »

(49) Dans les pp. 530 et 535, Fontaine emploie neuf fois le mot : « corps » ; six fois les mots : « saint » ou « sainteté » (ajoutons, pour la p. 527, une fois « saint » et une fois « saintement »). En outre, située à la jointure des deux parties du récit, consacrées à la mort et aux rites funèbres, la seule page 530 présente trois fois l'expression : « ce saint homme » et une fois « ce grand serviteur de Dieu ». Le mot : « saint » revient aussi sous la plume de Louis Marcel, *Vies intéressantes*, t. IV, p. 86, et d'Artus Framery, *Ibid.*, p. 125 (sur ce dernier, cf. *infra*, n. 53).

(50) Cité d'après G. Delassault, *Le Maître de Sacy*, p. 257 (cf. *supra*, n. 24).

(51) Fontaine, *Mémoires*, t. II, p. 531.

(52) *Ibid.*, p. 529.

(53) Artus (ou François) Framery est un ancien maître des petites écoles de Port-Royal. Natif d'Abbeville, il a vingt-huit ans en 1660, cf. Antony McKenna, *Chroniques de Port-Royal*, 24, 1975, p. 25 ; arrivé au Chesnay en novembre 1656, il se verra adjoindre François Le Bon en août 1657. Mais, d'après les *Vies des Amis de Port-Royal*, Framery serait déjà présent, vers 1646-1647, avec Wallon de Beaupuis et Lancelot dans une maison du cul-de-sac de la rue Saint-Dominique ; ce dernier ouvrage précise en outre qu'il « fut dans la suite principal au collège des Grassins » ; confirmation de ce qu'avançait A. McKenna, qui pense à la période 1684-1688, renvoyant aux Archives Nationales, M 132 : « comptabilité du collège des Grassins, où on trouve des pièces signées de sa main » (*Ibid.*, p. 38, n. 150). Voir enfin les lettres qu'Antoine Arnault lui adresse le 16 mars et le 20 mai 1689, *Œuvres*, Paris-Lausanne, 1775-1783, t. III, pp. 176-206.

(54) Certains prélats, selon la *Préface* aux lettres sur la mort de Sacy publiées par les *Vies intéressantes*, t. IV, p. 60, sont au nombre de ceux qui écrivirent à Angélique ; mais seule une lettre de Jean de Néercassel à Léonard Guelphe paraît avoir été conservée, cf. G. Delassault, *Le Maître de Sacy*, p. 261, n. 40.

(55) B.N., f. fr., 15281, f<sup>o</sup> 164.

(56) *Ibid.*

(57) B.N., f. fr., 17779, f<sup>o</sup> 214 v<sup>o</sup>.

(58) *Ibid.*, f<sup>o</sup> 216.

(59) Texte publié : *Vies intéressantes*, t. IV, pp. 96-97.

(60) *Ibid.*, p. 100 (lettre du 9 janvier).

(61) *Ibid.*

(62) *Port-Royal*, t. I, p. 801, n. Louis Cognet, dans sa *Relation de Captivité d'Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly*, Paris, Gallimard, 2<sup>e</sup> éd.,

1954, p. 21, parle du «cauteleux Harlay de Champvallou, un bien triste personnage».

(63) *Vies intéressantes*, t. IV, p. 98.

(64) *Ibid.*, p. 96. Les *Vies intéressantes*, qui donnent cette partie de lettre, l'attribuent à tort à Mme d'Épernon, cf. G. Delassault, *Le Maître de Sacy*, p. 259, n. 21 ; cette dernière publie la lettre d'Angélique de Saint-Jean (pp. 258-259), lettre qui se trouve à la Bibl. de Port-Royal, P.R., 50, f<sup>o</sup> 248.

(65) L'original de cette lettre est conservé à la Bibl. mun. de Troyes, ms. 1066, ff. 265 r<sup>o</sup>-267 r<sup>o</sup> (copie à la Bibl. de l' Arsenal, ms. 5346, t. II, ff. 56 r<sup>o</sup>-58 r<sup>o</sup>) ; elle a été publiée par Bernard Chedozeau, *Chroniques de Port-Royal*, 30, 1981, pp. 31-34 et avec des coupures et des erreurs par Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. II, pp. 933-934 et G. Delassault, *Le Maître de Sacy*, p. 262.

(66) Voir par exemple Jean Racine, *Œuvres complètes*, p.p. R. Picard, Bibl. de la Pléiade, Paris, Gallimard, t. II, 1960, pp. 154-155 (« Divers textes intéressant Port-Royal »). On comparera naturellement la lettre d'Antoine Arnauld à la Mère Angélique, du 21 janvier 1684, *Vies intéressantes*, t. IV, pp. 129-130 ; extrait dans G. Delassault, *Ibid.*, pp. 259-260.

(67) Fontaine, *Mémoires*, t. II, p. 531.

(68) *Vies intéressantes*, t. IV, p. 71.

(69) Veuve d'Antoine Arnauld l'avocat en 1619, Catherine Marion mourut le 28 février 1641 ; Catherine Le Maître prit l'habit en 1640 et mourut le 22 janvier 1651.

(70) *Choix de Lettres inédites*, p.p. G. Delassault, p. 19.

(71) Cf. Jean Orcibal, *Les Origines du Jansénisme*, t. II, *passim*, et G. Delassault, *Le Maître de Sacy*, pp. 9 et suiv., p. 41.

(72) *Mémoires pour servir à l'Histoire de Port-Royal*. Utrecht, 1742, t. III, p. 314.

(73) *Relation de Captivité d'Angélique*, p.p. Louis Cognet, p. 31, cf. p. 122.

(74) J. Orcibal, *Port-Royal entre le Miracle et l'Obéissance*. Flavie Passart et Angélique de Saint-Jean, Paris, Desclée de Brouwer, p. 7.

(75) *Chroniques de Port-Royal*, 22-23, 1974, pp. 22 et suiv. : I. Les Hamelin. M. Orcibal a insisté de son côté sur le rôle de la famille Passart à Port-Royal, *Port-Royal*, pp. 13 et suiv.

(76) *Le Maître de Sacy*, p. 7.

(77) Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 402.

(78) *Le Maître de Sacy*, pp. 7 et suiv., *passim*.

(79) *Relation de Captivité d'Angélique*, p. 22.

(80) *Port-Royal*, t. 1, p. 803.

(81) B.N., n. acq. fr., 4333, f<sup>o</sup> 267.

(82) *Choix de Lettres inédites*, p. 35.

(83) *Vies intéressantes*, t. IV, p. 36.

(84) *Ibid.*, pp. 79-81 (lettre non datée).

(85) *Le Maître de Sacy*, p. 40.

(86) Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 805. L'année 1684 est aussi celle du frère de la Mère Angélique de Saint-Jean, Luzancy : très affecté par la mort de Sacy, il mourut à l'hôtel de Pomponne à Paris le 10 février et fut inhumé le 12 à Port-Royal des Champs, cf. *Supplément au Nécrologe de Port-Royal*, 1735, pp. 399-401. Le 15 mai décéda encore Claude Grenet, curé de Saint-Benoît à Paris, ami de l'Abbaye.

(87) *Choix de Lettres inédites*, pp. 377-378.

(88) *Chroniques de Port-Royal*, 31, 1982, p. 54.

(89) « On l'embrassait (Sacy) comme s'il eût été sensible aux témoignages de tendresse que nous lui rendions », écrit N. Fontaine, *Mémoires*, t. II, p. 534.

(90) *Vies intéressantes*, t. IV, p. 95.